

Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire

n°DEC2024_016

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal

(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Marché public de travaux pour la restructuration du centre de loisirs – Phase II– lot n°8 chauffage – plomberie - ventilation – avenant n°3 de moins-value.

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la décision n°DEC2023_004 du 15 mai 2023 attribuant le lot n°8 du marché public de travaux pour la restructuration du centre de loisirs – Phase II, à la société EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES, sise à Mignièrès (28) pour un montant de 99 328,64 € H.T., soit 119 194,37 € TTC,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec la société EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES, attributaire du lot n°8 du marché de travaux de restructuration du centre de loisirs Phase II, un avenant n°3 de moins-value d'un montant de 4 957,52 € H.T., soit 5949,02 € TTC, correspondant aux modification suivantes :

- Lavabos collectifs : suppression de quatre unités, soit – 3660,08 € H.T.,
- Miroirs : suppression d'une unité, soit – 327,14 € H.T.
- Distributeurs de savon liquide : suppression d'une unité, soit – 153,46 € H.T.
- Distributeurs de papier : suppression de trois unités, soit – 816,84 € H.T.

Le montant du lot n°8 est porté à 113 245,34 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera publié sur le site de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 3 octobre 2024

La Maire
Claire CHERET



Mis en ligne le 03/10/2024 à 11h37

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20241003-DEC2024_016